

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIR-LUCE-BERCE

13 janvier 2020

Plan

4.2.1.b

			26	D8	₹9						
		BZ	C7.	D9	F1	\ G 1	\ \H1				
	A6 (B6 ,	C8	-E1	F2	G2/	18				
	A7	8 7	€9	E2	F3	G3	H3	کھر	34		
A1	18	B8	D1	E3	F4	G4	H4	I1	15	1 7	
A2/	A9	B9)	D2	F4	F5	G5	H5	12	₩)		
A3	B1	_C1\	D3	E5	F6	G6	Не	I3			
4	B2	C2	D4	E6	√ F7	GΧ	H7				
A5	B 3	C3	D5	E7	F8_	G8					
	В4	C4	D6	E8	√F9 ″	G 9					
		E 5	D 7								

ZONES URBAINES (U)

Uaa : Centre ancien de Montval-sur-Loir et La Chartre-sur-le-Loir

Uab : Centres anciens des autres communes
Ub : Faubourgs de Montval-sur-Loir et la Chartre-sur-le-Loir

Uc : Extensions urbaines, généralement de type pavillonnaires
Ue : Zones urbaines à vocation équipement

Uz : Zones urbaines à vocation économique

Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux

Ug : Zone urbaine à destination des gens du voyage

ZONES A URBANISER (AU)

Auh: Zones à urbaniser à vocation principale habitat

Auz : Zones à urbaniser à vocation principale économie

Aue : Zones à urbaniser à vocation principale équipement 2Auh : Zone à urbaniser à long terme

ZONES AGRICOLES (A)

A: Zone Agricole

Av : Secteurs à fort potentiel de production viticole plantés ou non

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES (N)

N : Zone Naturelle et forestière

Nf: Espaces naturels boisés
Nv: Secteurs de vallées

NxI : Sites accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES (STECAL)

Nxh: Hameaux à vocation dominante d'habitat (STECAL)

Nxg : Espaces d'accueil pour les gens du voyage (STECAL)

Nxs : Sites accueillant des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)

Nxl1 : Emprises constructibles des sites accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques (STECAL)

Nxz : Activités économiques isolées (STECAL)
PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

Emplacements réservés

Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol

Risques mouvements de terrain (source : DDT_ Atlas1990-2006)

Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global

Les prescriptions relatives à la Trame Verte et Bleue Relevé des zones humides

Zone humide : zone humide de l'inventaire vérifiée sur le terrain par la réalisation de sondages pédologiques ou d'étude de la végétation

Zone non humide : plan d'eau et mare

Zone non prospectée : zone humide potentielle mais non vérifiée sur le terrain

Réseau hydrographique (source : BDTOPO)
 Les milieux isolsés ayant un intérêt écologique ou paysager (mares et sources)

Espaces Boisés Classés (EBC)

Secteurs de haies et bois à préserver

Haies à préserver (linéaire)

en raison d'un défaut d'accès

Arbres isolés à préserver

Les prescriptions relatives au patrimoine
Changements de destination

Elements ou constructions d'intérêt patrimonial ou architectural à protéger
 Elements ou constructions d'intérêt patrimonial ou architectural à protéger

Les voies et chemins à conserver, à modifier ou à créer

Chemins locaux d'intérêt

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Sentiers de randonnée Vallée-du-Loir

AUTRES ELEMENTS

Secteurs faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Limites communales

Bâtiments cadastrés

Bâtiments en dur

Bâtiments légers

Cimetières

250

